

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 739

présenté par

M. Schellenberger, Mme Gruet, M. Kamardine, M. Nury, M. Bazin, Mme Corneloup, M. Hetzel,
M. Vatin, M. Cinieri, M. Taite, M. Viry, Mme Louwagie et M. Neuder

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 28, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi un rapport sur l'optimisation des infrastructures d'hydroélectricité existantes en cas de renouvellement des concessions à Électricité De France (EDF).

Ce rapport évalue notamment les possibilités d'augmenter la capacité installée de production d'électricité d'origine hydraulique, y compris la part que pourraient prendre dans l'augmentation de ces capacités les installations hydrauliques dont la puissance est inférieure à 4,5 mégawatts, ainsi que les possibilités d'augmenter les capacités installées d'installations de stockage sous forme de stations de transfert d'énergie par pompage, en tenant compte des besoins de stockage d'électricité à un horizon de moyen terme.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'hydroélectricité est la deuxième source de production électrique derrière le nucléaire et la première source d'électricité renouvelable en France.

Cette filière est importante pour le système électrique pour plusieurs raisons et notamment pour l'équilibre et la sécurisation du réseau. La France dispose en effet de nombreux ouvrages hydroélectriques qui assurent de manière constante nos besoins en électricité. En effet, notre pays possède environ 25,7 GW installés, ce qui en fait l'un des plus grands parcs hydroélectriques de l'Europe.

L'enjeu désormais est de permettre la modernisation et la compatibilité du parc à nos exigences de sécurité et d'environnement et d'engager l'exploitation du gisement résiduel conformément aux

objectifs fixés dans la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Energie).

L'absence d'investissement dans nos infrastructures depuis 10 ans du fait de l'incertitude des contrats de concession liée à la demande de mise en concurrence est délétère.

On peut estimer à 2 ans la capacité d'optimisation de la capacité de production dans le cadre d'un grand plan de modernisation.